

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 5 NOVEMBRE 2018

PERSONNES PRESENTES :

- Anne Doux : directrice
 - Catherine Fromont : professeur des écoles
 - Christine Remacle : professeur des écoles
 - Isabelle Boudet : professeur des écoles
 - Emilie Chalier-Trueba : professeur des écoles
 - Céline Maloisel : responsable des affaires scolaires
- Mesdames Neuville, Mendès, Moindrot, Monsieur Bouchard : parents élus
- Mme Juracek, adjointe municipale chargée des affaires scolaires
- Martine Humbert : DDEN

PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

- Mme Riard, Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire : Monsieur Sarazin
- Mesdames Gobert et Kordasinski, Monsieur Moindrot : parents suppléants

1. ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ECOLE : félicitations aux nouveaux parents élus et présentation des différents membres.

En sont membres :

- le directeur, qui en est également le président
- Les enseignantes de chaque classe
- L'Inspectrice de l'Education Nationale, membre de droit
- Les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui de chaque classe)
- Le maire
- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le délégué départemental de l'Education Nationale

- Un des membres du RASED

En fonction, de l'ordre du jour, le président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile. Ces personnes y assistent avec voix consultative : médecin scolaire, infirmière scolaire, ATSEM, intervenants extérieurs.

ROLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne des suggestions sur le fonctionnement général de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école :

- La restauration scolaire
- La sécurité de l'établissement
- L'hygiène
- L'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires

IL N'ABORDE NULLEMENT LES CAS INDIVIDUELS, LES CHOIX PEDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE :

La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspectrice de l'Education Nationale est informée de la tenue du conseil.

TOUTE QUESTION, QUI NE FIGURE PAS À L'ORDRE DU JOUR, N'EST PAS ABORDÉE.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Les réunions ont lieu en dehors des horaires des classes pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontre entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, la directrice établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulé.

2. EFFECTIFS

Nous appartenons à la circonscription de la Ferté sous Jouarre, comme toutes les écoles de Nanteuil-les Meaux. Notre Inspectrice de l'Education Nationale s'appelle Mme Riard.

Cette année, le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté se compose d'une enseignante ressource trouble du comportement, Madame Grange et d'une psychologue scolaire, Mme Lemeur, dont les coordonnées ont été collées dans le cahier de liaison.

Nous avons actuellement 4 classes, soit 99 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

25 élèves scolarisés en petite section,

26 élèves scolarisés en petite et moyenne section : 6 PS et 20 MS

25 élèves scolarisés en moyenne et grande section : 19 MS et 6 GS

23 élèves scolarisés en grande section

Parmi ces élèves, nous comptabilisons cette année 8 élèves scolarisés avec un PAI dont 3 de nature alimentaire.

Nous accueillons également la classe de CP de Madame Delos qui dépend administrativement de l'école Tessan avec 25 élèves dont 1 scolarisé avec une AVS.

91 élèves déjeunent à la cantine. 2 services de cantine ont donc lieu sur la pause méridienne. 3 animatrices sont affectées à chaque service.

3. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Il reprend le règlement intérieur départemental.

Il devient ainsi un document obligatoire et normalisé sur toutes les écoles primaires. Un exemplaire de ce règlement a été distribué dans les cahiers de correspondance.

La Charte de la Laïcité est affichée dans le hall.

Les horaires de l'école sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (ouverture des portes 10 minutes avant). Un courrier sera adressé aux familles qui ne respecteront pas ces horaires.

Distribution et lecture.

Les membres du conseil d'école votent le règlement intérieur.

Lecture de la Charte de la Laïcité.

4. VIE DE L'ÉCOLE

PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école comporte 2 axes qui ont été définis en fonction des besoins des élèves que nous accueillons.

LE PREMIER AXE PORTE SUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE :

1. Enrichir la syntaxe en fabriquant des albums échos, en utilisant des diaporamas, en apprenant des comptines.
2. Mémoriser la structure des récits (sac à histoires, boîtes à histoires, images séquentielles)
3. Développer une culture littéraire grâce à la bibliothèque de prêt hebdomadaire
4. Construire des outils pour enrichir le vocabulaire : banques d'images, boîte à lexique, référentiel coin jeux (méthode narramus)

La méthode Narramus est un outil permettant d'apprendre à comprendre une histoire et à bien la raconter. Ainsi, nos élèves vont améliorer leurs compétences dans :

- la compréhension et l'appropriation d'une histoire
- la mémorisation progressive des événements de l'histoire
- l'apprentissage du lexique
- la mémorisation de la syntaxe
- la mise en scène de l'histoire

L'utilisation de l'audiovisuel est indispensable pour l'exploitation de la méthode.

Une programmation d'école dans le domaine de la syntaxe a été élaborée.

ART DU SPECTACLE VIVANT

Le deuxième axe concerne les arts du spectacle vivant avec pour objectif final, la réalisation du spectacle de fin d'année. Les objectifs opérationnels sont les suivants, en lien avec le projet départemental :

- Développer une culture du vivre ensemble et s'investir dans la réalisation d'un projet commun à toutes les classes
- Acquérir une culture artistique personnelle
- Développer des compétences motrices et de repérages dans l'espace

Notre projet musique concerne cette année le fantastique et les personnages imaginaires.

Nous avons organisé cette année pour la première fois « la fête de la citrouille le vendredi 20 octobre. Chaque classe a préparé une recette et les enfants se sont dégustés.

En lien avec cet axe, nous ferons venir un spectacle à l'école, le 25 mars « la ferme ensorcelée ». Ce spectacle sera financé par l'école.

Le projet d'école est adopté par l'ensemble des membres du conseil d'école.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves, après réunion du conseil des maîtres. Chaque enseignante doit dispenser 36 heures d'APC.

Ces activités s'adressent aux élèves de toutes les classes, et prennent différentes formes :

1. Aide dans les apprentissages fondamentaux
2. Aide méthodologique
3. Activité en lien avec le projet d'école

Ces activités sont organisées de la façon suivante, tous les jeudis :

- Jeudi 11H45-12H15
- Jeudi 13h-13h30

Soit des séances de 30 minutes, par petits groupes.

Un bilan est fait régulièrement afin d'évaluer les besoins des élèves, de décider la fin ou la reconduction de l'activité lors de la période suivante.

Les activités pédagogiques complémentaires ont débuté la semaine du 17 septembre 2018 et se termineront le 20 juin 2019.

Une autorisation est demandée aux familles et collée dans les cahiers de correspondance. Si l'APC est une action liée au projet d'école, cela peut être proposé sur 2 ou 3 périodes.

BCD

Les élèves de toutes les classes se rendent à la bibliothèque une fois par période. Cette bibliothèque est située à l'école élémentaire François de Tesson depuis la rentrée de septembre 2013. Nous rappelons qu'une sortie à la bibliothèque peut être annulée le matin même en fonction de la météo. Dans ce cas, les parents accompagnateurs pourront être sollicités pour encadrer un atelier dans la classe s'ils le souhaitent et **devront présenter une attestation d'assurance avec les mentions responsabilité civile et individuelle accident.**

De plus, les classes ont organisé un système de prêt hebdomadaire : chaque semaine, le jeudi, les enfants emmènent ainsi à la maison un nouvel album. Nous insistons sur le fait que les élèves doivent impérativement rapporter leur livre à l'école le jeudi afin qu'ils commencent à se structurer dans le temps et que le prêt de classe puisse bien fonctionner.

Les bibliothécaires rappellent que tout livre perdu ou détérioré devra être remboursé.

MUSIQUE

Tous les mardis matins, nous avons un intervenant en musique : Yonnel Diaz qui prend les classes par créneau de 30 à 45 minutes. L'équipe enseignante est très satisfaite de ses interventions, ainsi que les parents d'élèves.

Notre projet musique concerne cette année le fantastique et les personnages imaginaires.

CROSS

Les élèves de moyenne et grande section ont participé au cross intitulé « je cours pour Nanteuil » au stade des Bruyères de Nanteuil-lès-Meaux le samedi 13 octobre. Ce cross a regroupé toutes les classes du village de la moyenne section au CM2.

Les enseignantes ont mis en place une progression en endurance et les enfants se sont entraînés tous les mardis et les jeudis.

L'école remercie tous les parents impliqués dans cet événement.

SEMAINE DU GOUT

Sandrine Charlu, diététicienne est venue dans chaque classe, lundi 8 octobre, afin de faire découvrir aux enfants des cucurbitacées : courges, butternut et potimarron.

Puis, les élèves ont réalisé une recette : l'œil de la sorcière avec des carottes, du fromage frais et des olives.

Enfin, nous avons goûté la potion magique de la sorcière : du jus de raisin.

➤ Cette intervention était de qualité et les enfants ont apprécié.

PHOTO INDIVIDUELLE

La photographie individuelle a eu lieu le lundi 8 octobre. Elle se présente sous la forme d'un album qui est mis en vente au prix de 15 euros. La photo de classe aura lieu au printemps, le 5 avril 2019.

NOEL

1. Pour Noël, nous ferons venir un spectacle. Il s'agit de «La folle nuit du Père Noël» présenté par la compagnie « la cicadelle » le mardi 4 décembre au matin.

Ce spectacle, sera offert par la coopérative scolaire à l'occasion des fêtes de Noël.

2. Le goûter de Noël aura lieu le Jeudi 20 décembre après-midi à l'école. Le père Noël viendra se présenter aux enfants, écouter leurs commandes et apportera des surprises. Puis chaque classe présentera un petit spectacle. S'ensuivront un goûter préparé par les familles et une petite fête.

QUINZAINE DES LANGUES

Pour éveiller les enfants à la diversité culturelle et linguistique, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place une quinzaine des langues vivantes à l'école du 14 AU 25 Janvier 2019. Durant cette période, les familles seront invitées à faire découvrir leur patrimoine culturel aux enfants (saluer, chanter une comptine, lire une histoire connue dans une autre langue, apporter des drapeaux, des CD, ...). Il ne s'agit pas d'un apprentissage systématique d'une autre langue mais bien d'un éveil avec apprentissages de comptines, de mots du vocabulaire courant (papa, bonjour, merci, au revoir, maman), une ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

Pour clore cet événement, les familles seront invitées à confectionner des spécialités de leur pays le 25 janvier 2019. Ce goûter remplacera la galette des rois.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Notre spectacle de fin d'année aura lieu le mardi 4 juin 2019 et nous avons soumis 3 répétitions à la salle polyvalente : 21 et 28 mai, 4 juin. Le montage de la scène est demandée pour la répétition du 21 mai et nous aimerions avec la présence du technicien son pour les répétitions du 28 mai et du 4 juin. Nous attendons la confirmation de Madame Maloisel.

Une kermesse est envisagée le vendredi 21 juin 2019. Nous sommes à la recherche de lots pour les enfants et les adultes.

COOPERATIVE

La coopérative scolaire a été fixée à titre indicatif à 15 euros cette année. Les parents y ont participé dans leur grande majorité : 780 euros.

Chaque classe sera dotée de la somme de 250€.

Nous avons eu des frais annuels d'adhésion de 236€25.

La commission quitus a eu lieu vendredi 21 septembre en présence de Mme Remacle et de M. Bouchard, parent élu et a approuvé les comptes.

ATSEM

Nous remercions la municipalité qui a créé un demi- poste d'ATSEM en plus. Il s'agit de Marina Kuz.

Nous aimerions que les réunions d'ATSEM aient lieu en dehors du temps scolaire car leur présence est essentielle auprès de nos jeunes élèves.

SECURITE

EXERCICE INCENDIE

Un premier exercice incendie a eu lieu le 17 SEPTEMBRE 2018 au matin : les enseignantes de l'école étaient prévenues de la date de l'exercice mais ne connaissaient pas l'heure. Celui-ci s'est bien passé et les enfants ont mis 2MIN 45 à évacuer l'établissement.

Deux autres exercices auront lieu : un au printemps (sans que les enseignantes soient prévenues) et l'autre au mois de juin (avec obstacles).

PPMS

Le PPMS est le plan particulier de mise en sureté lié aux risques majeurs. Il a été rédigé en 2009 et est mis à jour tous les ans.

Le classeur PPMS doit contenir :

- Tous les risques auxquels les établissements peuvent être exposés : pour nous, il s'agit essentiellement de risques liés aux aléas de la météo (tempête) et à la proximité avec l'autoroute (transports de matières dangereuses.)
- Le plan de l'établissement (évacuation et confinement)
- La liste des enfants nécessitant des soins particuliers ainsi que les dispositions prises pour les enfants handicapés ou bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I)
- L'annexe 3 du BO du 30 mai 2002 qui explicite les missions de chacun des membres de l'équipe
- Un annuaire de crise répertoriant les numéros de téléphone du rectorat, Inspection Académique et Départementale, Préfecture, mairie, numéros d'urgence) ainsi que les fréquences des radios à écouter. Les fréquences sont :
 - **France Inter 95**
 - **France Bleue 107.1**

- Un document détaillant le contenu de la mallette d'urgence.

Les locaux ayant changés, il y aura désormais deux lieux de confinement :

- Bâtiment principal : couloir principal devant les classes pour Mmes Delos, Fromont et Remacle
- Extension : couloir devant le dortoir pour Mmes Doux et Boudet

Un document va être distribué aux familles afin de leur indiquer la marche à suivre en cas de confinement.

Etant en plan Vigipirate alerte attentat depuis fin novembre 2015, l'Inspection Académique nous a demandé de réaliser plusieurs exercices PPMS : un exercice PPMS Intrusion-Attentat avec scénario du rectorat sera réalisé au retour des vacances de Toussaint. L'exercice pourrait avoir lieu le lundi 26 novembre à 9h30 en présence de Mme Maloisel, Mme Mendès et de la police municipale.

Demandes à la mairie du conseil d'école du 6/02/2018 :

- Les stores de Mme Delos doivent être installés à l'intérieur de la classe et pas en extérieur car il suffit de les soulever pour voir ce qu'il se passe à l'intérieur. Il en est de même pour tous les stores du nouveau bâtiment : classes de Mmes Doux et Boudet, dortoir.
- De plus, des films adhésifs doivent être appliqués sur les vitres de Mme Delos et Mme Remacle afin qu'on ne puisse voir à l'intérieur, issue de secours de Mme Fromont également.
- Un store est à remplacer dans la classe de Mme Remacle
- Le téléphone ne fonctionne plus dès que le courant est coupé. L'école se retrouve sans moyen de communication.
- Une alarme clignotante est demandée, cela permettrait un déclenchement sans bruit et sans déplacement.

Madame Maloisel nous informe que ces demandes ont été prises en compte et que nous sommes dans l'attente de la FIPD afin d'obtenir une subvention ministérielle pour la sécurisation des écoles.

- Le portail arrière de l'école est à sécuriser.
- Une borne est à installer entre le chemin R. Marchand et V. Hugo, afin d'éviter le stationnement d'un véhicule. Celle-ci a été installée.

2 mallettes PPMS sont demandées pour les classes situées dans le nouveau bâtiment.

Mme Maloisel précise qu'une sirène 3 tons devrait être installée, ainsi qu'une ligne cuivre pour le téléphone.

5. TRAVAUX

TRAVAUX REALISES

Nous remercions toutes les équipes pour le magnifique travail réalisé cette année, notamment les peintures du couloir principal.

Nous remercions la municipalité pour l'achat de mobiliers : tableau, tables, meuble de rangement.

TRAVAUX A REALISER

- Réfection des dalles dans le bureau de la directrice
- Régler le débit des chasses d'eau dans le nouveau bâtiment
- Trouver une solution pour le chemin qui mène à l'impasse des écoles et qui est régulièrement inondé
- Peinture de la classe verte
- 2 murs dans la classe violette
- 1 wc adulte dans le nouveau bâtiment

INVESTISSEMENT ECOLE

Nous aimerions équiper chaque classe du pack TBI(ordi, barre de son, écran), support audiovisuel indispensable à l'ère du numérique et en accord avec les instructions officielles et la méthode narramus de notre projet d'école . Malheureusement, nous ne pouvons utiliser notre coopérative scolaire pour équiper nos classes.

D'autre part, serait-il possible d'équiper l'école de

- nouvelles tables et chaises pour la classe de Mme Boudet,
- 1 sèche-dessin mobile,
- 1 fauteuil de bureau (direction),
- 1 tableau pour la salle des maîtres.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 12 février 2019 à 18h15.

La séance est levée à 19h50.

Anne Doux



Isabelle Boudet

